

**EXTRAIT DU REGISTRE DU C**

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
12	12	7	9

Séance du 30 juin

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin

Convocation 26/06/2025

Date d'affichage 26/06/2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – C. GUILLAUME

Absents ayant donné pouvoir : W. COLAS à C. DECUYPER et P. BOYET à S. GREMY

Absent : A. DEGUY - C. BLARDAT-KATOUI – F. EUSTACHE

Secrétaire : S. GREMY

**RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS (CCA) DE LA FEDERATION EAUX PUISAYE FORTERRE ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE D'ESCAMPS A LA CCA AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2027**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-18 et L 5211-19,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'auxerrois (CCA) de la fédération eaux puisaye forterre (FEPF) afin de reprendre la gestion en matière de compétence « eau potable » sur la commune d'Escamps au 31 décembre 2026,

Vu la délibération n° 2025-62 de la fédération eaux puisaye forterre acceptant la demande de transfert de la compétence « eau potable » de la FEPF sur le territoire d'Escamps, au profit de la CCA et acceptant le retrait, simultané, de la CCA de la FEPF,

Considérant que les collectivités adhérentes à la fédération eaux puisaye forterre ont un délai de 3 mois pour se prononcer sur le retrait de nouvelles collectivités,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'ACCEPTER le transfert de la compétence eau potable de la commune d'Escamps de la fédération eaux puisaye forterre au profit de la communauté d'agglomération de l'auxerrois au 1<sup>er</sup> janvier 2027,

D'ACCEPTER le retrait de la communauté d'agglomération de l'auxerrois de la fédération eaux puisaye forterre au 1<sup>er</sup> janvier 2027,

AUTORISE Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance  
Stéphanie GREMY

Le Maire  
Catherine DECUYPER

